

Compte-rendu, analyse et conclusions de notre réunion du 31 octobre 2008
au Conseil Régional de Guyane

(en italique : nos propres observations.)

Étaient présents :

Pour le Conseil Régional :

M. le Président, M. Karam
Mme la 1ère Vice-Présidente, Mme Berthelot
Mme la Directrice Générale des Services, Mme Hubert
M. le Directeur de Cabinet, M. Pinville
M. le Président du Conseil Économique et Social, M. Loupec.

Pour les Consommateurs : Participants du mouvement associatif « ACC ! », membres du collectif « Guyane debout contre la vie chère. »

Absents conviés : Union des Consommateurs FO

M. le Président du Conseil Régional a ouvert la séance par un rapide historique :
« Suite au mouvement démarré lundi par l'association ACC !, le Président du Conseil Régional a demandé une séance de travail, par l'intermédiaire de M. Pinville le mardi 28 octobre 2008, réunissant l'ensemble des représentants des consommateurs.

ACC ! précise que la pétition organisée très rapidement a réuni plus de 3 000 signatures en 4 jours, montrant un ras le bol important, qui ne peut être ignoré par les élus.

Le Conseil Régional indique qu'une page web et un article dans la presse régionale seront publiés au plus vite concernant la hausse des prix et met en garde contre les écueils et la désinformation.
Nous publierons nos propres observations après étude des documents reçus.

Lors du dernier déplacement à Paris, seule a été obtenue la promesse d'une inspection du Ministère des Finances sur la composition du prix du carburant en Guyane.

Propositions avancées :

ACC ! demande une intervention auprès du Préfet afin qu'il suspende l'augmentation du 1^{er} novembre, en attendant la mise en place d'une table ronde. Cette dernière permettra la mise à plat de tous les composants du prix de l'essence, et la détection de toutes les anomalies.
Le Président indique que cela serait discuté lors de la plénière à suivre, et voté dès la fin de cette séance.. Il indique aussi que le prix initial du carburant, dit « prix plancher » est fixé conjointement par le Préfet de Martinique et la Sara, et qu'il n'y a pas de transparence sur ce point.

A la suite de cet entretien, a eu lieu une séance plénière. Le prix du carburant était inscrit en première partie de l'ordre du jour.

En premier lieu, le CESCO rend un avis négatif sur la possibilité de diminution de la taxe régionale au motif qu'elle est une recette importante pour le développement économique de la région,

Nous sommes informés que le Conseil Général et le Conseil Régional ont fait procéder à une étude du prix du carburant, lors de laquelle sont apparues des irrégularités, soit au moins 15 à 20 cts par litre, qui ne devraient pas être payés par le consommateur.

Il est donc impératif de suspendre l'augmentation en attendant que les données de ce rapport soient vérifiées auprès des différents acteurs.

De plus, il est à noter que nous payons différentes taxes sur le produit évaporé, alors que, par nature, il n'arrive jamais.

Le Conseil Régional annonce vouloir mettre en place une commission réunissant les collectivités (mairies, département, région), la SARA, l'État, et des représentants de consommateurs et industriels afin d'expliquer le calcul de ce prix.

Nous veillerons à la tenue rapide de cette commission. Le Conseil Régional nous a indiqué que notre association y serait conviée.

Nous voulons qu'un nouveau calcul, respectueux des lois en vigueur et du cours réel du baril de pétrole soit mis en place.

Nous avons eu la confirmation que le montant du prêt souscrit par la Sara auprès de l'Agence Française de Développement, prêt cautionné par l'État, semble disproportionné par rapport à la consommation de carburant en Guyane.

A quoi donc ont servi ces 19.5 millions d'euros que nous devons rembourser?

Ce prêt a été accordé à la SARA lors de la loi de Finances Rectificative de 2007, art 88, et sera Remboursé par les consommateurs à compter su 1^{er} janvier 2009. Le coût se répercutera à raison de 4 à 9 cts par litre et par an jusqu'en 2018 !

Il semble que depuis la mise aux normes, le remboursement effectué par les consommateurs, aille au-delà de l'emprunt contracté depuis 2 ans. Il est donc urgent de clarifier le calcul.

Le Conseil Régional conteste la légalité de la mise en place de ce prêt à une entreprise privée, répercuté directement sur le consommateur et envisage d'ester en justice.

Pourquoi l'État finance-t-il la remise aux normes des produits d'une entreprise privée ? (mise aux normes résultant, qui plus est, d'une décision de justice...)

Pourquoi le Conseil Régional a-t-il laissé faire depuis mars 2007 ?

Il est à noter que la forte augmentation du prix des carburants à d'ores et déjà entraîné une baisse de la consommation en Guyane.

Pourquoi la Région n'a pas réagi avant à la forte hausse des carburants, alors que le baril baisse sans discontinuer depuis juillet 2008 ?

Pourquoi ne s'est-elle pas intéressée plus tôt à la composition de son prix?

En conclusion de délibération, le Conseil Régional demande à l'État de sursoir aux 5 cts d'augmentation prévus et envisage d'attaquer l'État et la Sara en justice.

Nos conclusions :

La composition du prix du carburant est rendue extrêmement complexe et opaque par la Sara et le Préfet de Martinique.

Ce prix, dénommé « prix plancher » est calculé selon une mystérieuse formule que personne ne connaît à l'heure actuelle !

Pourtant, il sert ensuite à déterminer tous les frais amonts,, les frais de fret, de taxes diverses (octroi de mer, taxes Ccig, TSC, taux de passage Sara.)

La Sara, déjà en situation de monopole, est donc juge et partie, puisqu'elle détermine elle-même un tarif de base qui servira ensuite ses propres intérêts financiers.

Ceci est inacceptable dans un état de droit.

De plus, la Sara continue de faire payer la commission de Trader, pourtant suspendue depuis mars 2007.

Enfin, celle-ci indique qu'il lui faut 2 mois et demi pour répercuter la baisse des cours, à cause des délais d'acheminement entre les Antilles et la Guyane. Or, ce délai est en réalité de 15 jours maxi (incluant 3 jours d'aléas et d'attente...)

Nous souhaiterions aussi savoir pourquoi le navire passe par Trinidad avant de venir en Guyane.

Nous nous demandons aussi pourquoi la marge de gros du carburant en Guyane est le double de celui aux Antilles.

Il y a encore bien d'autres zones d'ombre qu'il est difficile d'expliquer en détail ici, les éléments étant particulièrement complexes à déchiffrer et à ré-expliquer. Nous tenterons de le faire dans l'avenir.

Si les irrégularités les plus évidentes étaient corrigées très vite, un gain minimum immédiat de 15 à 20 cts à la pompe pourrait être obtenu.

Le Préfet n'a augmenté « que » de 3 et 4 cts le carburants ce jour, au lieu des 5 cts prévus. Commencerait-il à prendre conscience de la grogne qui monte chez les consommateurs ???

Au vu des éléments présentés ici, vous constatez qu'il faut plus que jamais se mobiliser pour accentuer la pression.

Nous devons faire comprendre à l'État, acteur et gestionnaire du dossier, que cette situation ne peut plus durer.

Enfin, il faut aussi rappeler que l'Etat ne participe pas du tout à la construction des routes nationales en Guyane, comme il y est obligé. Ce sont les collectivités territoriales qui les financent, avec une petite participation de l'Europe.

Si l'Etat ne fait pas face à ses obligations, pour quoi les élus n'agissent pas de façon à mettre l'état devant ses responsabilités ?

D'autre part, la visite du principal responsable de la Sara est annoncée pour cette semaine. Il est évident que nous comptons l'accueillir de façon bruyante et massive. La présence de tous sera indispensable ce jour-là.

Pour nous joindre : haltealahausse@yahoo.fr 0694 20 82 42, fax 0594 39 05 84, 0594 30 35 06